

DEPARTEMENT DES PYRENES ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
26/02/2025

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

Convention d'adhésion et partenariat avec l'ADRET
==--=

En l'an deux mille vingt-cinq et le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. COSTE Jean-François, M. BERTHELOT Stéphane, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale à M. ANGULO José, adjoint, Mme BOISORIEUX Michelle, conseillère municipale à Mme DUNYACH Monique, M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,

Absent(s) excusé(s) :

M. PARAYRE Jean, conseiller municipal

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

L'Agence de Développement Rural Europe et Territoires (A.D.R.E.T.) a pour objet statutaire de diffuser l'information sur les programmes et politiques de l'Union européenne.

L'A.D.R.E.T. en tant que Centre EUROPE DIRECT a pour missions de :

1. permettre aux citoyens européens d'obtenir des informations, des conseils, une aide et des réponses à leurs questions en ce qui concerne la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'Union : centre de documentation incluant la possibilité de consultation aux sites de l'Union européenne, service questions/réponses, animations notamment à destination des jeunes (de l'école à l'université), partenariat avec les médias, mise en place d'un réseau de kiosques Europe de proximité...), information sur financements européens ...
2. fournir un retour d'informations aux institutions européennes sous forme de questions, d'avis et de suggestions
3. faciliter la participation de porteurs de projets aux programmes européens et notamment aux appels à propositions
4. faciliter la diffusion d'information sur l'Union européenne adaptée aux besoins régionaux et locaux (veille informative spécialisée notamment)
5. favoriser les échanges entre les acteurs locaux et régionaux et leurs homologues européens.

La ville de Céret doit s'engager à :

- à désigner un élu responsable du partenariat pour siéger au sein de l'Assemblée (avec désignation d'un suppléant),



- à désigner une « personne – ressource » salariée au sein de sa structure,
- à diffuser l'information transmise par le Centre EUROPE DIRECT y compris sur les réseaux sociaux,
- à participer aux réunions d'informations organisées par le Centre EUROPE DIRECT,
- à valoriser le partenariat avec l'ADRET – Centre EUROPE DIRECT Pyrénées.

La cotisation annuelle s'élève à la somme de 750.00 Euros.

La convention est valable à compter de la date de signature, le premier appel de cotisation intervient le mois suivant la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction d'une année sur l'autre, sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard trois mois avant son expiration.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'APPROUVER** la Convention d'adhésion et partenariat avec l'ADRET ci-annexée,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur Michel COSTE, Maire pour signer la convention et toutes les pièces relatives à ce sujet,
- **DESIGNE** un élu responsable du partenariat pour siéger au sein de l'Assemblée (avec désignation d'un suppléant) :
 - . Élu responsable titulaire : Mme Stéphanie JUSTAFRE, titulaire,
 - . Élu responsable suppléant : M. Marti VILA PASOLA, suppléant,
- **DESIGNE Mme Sabrina REY**, Directrice du pôle culture-événementiel-sport Ingénierie financière, comme « personne – ressource » agent au sein de sa structure.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.



EUROPE DIRECT
Pyrénées
Occitanie

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le



ID : 066-216600494-20250305-DCM072025-DE

CONVENTION ADHESION - PARTENARIAT

ENTRE

Nom de la collectivité ou structure : **Mairie de CERET**
Adresse : **6 Bd Maréchal Joffre**
CP : **66400** Ville : **CERET**
Tel : **04 68 87 00 00**
Mail : **administration@mairie-ceret.fr**
ci-dessous désigné « le partenaire »

ET

l'A.D.R.E.T. (Agence de Développement Rural Europe et Territoires),
Centre EUROPE DIRECT Pyrénées
Maison des entreprises
Espace Alfred-Sauvy
66 500 PRADES
Tel : 04 68 05 38 84
Mail : direction@europedirectpyrenees.eu
ci-dessous désignée « l'A.D.R.E.T. »

Préambule :

Cette convention a pour but d'établir un partenariat durable entre le partenaire et l'A.D.R.E.T. qui a pour objet statutaire de diffuser l'information sur les programmes et politiques de l'Union européenne.

L'A.D.R.E.T. en tant que Centre EUROPE DIRECT a pour missions de :

1. permettre aux citoyens européens d'obtenir des informations, des conseils, une aide et des réponses à leurs questions en ce qui concerne la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'Union : centre de documentation incluant la possibilité de consultation aux sites de l'Union européenne, service questions/réponses, animations notamment à destination des jeunes (de l'école à l'université), partenariat avec les médias, mise en place d'un réseau de kiosques Europe de proximité...), information sur financements européens ...
2. fournir un retour d'informations aux institutions européennes sous forme de questions, d'avis et de suggestions
3. faciliter la participation de porteurs de projets aux programmes européens et notamment aux appels à propositions
4. faciliter la diffusion d'information sur l'Union européenne adaptée aux besoins régionaux et locaux (veille informative spécialisée notamment)
5. favoriser les échanges entre les acteurs locaux et régionaux et leurs homologues européens

Pour cela, afin d'assurer une couverture géographique satisfaisante notamment sur l'Aude, l'Ariège et les Pyrénées-Orientales et de toucher un maximum de citoyens, il lui est nécessaire de développer des partenariats qui lui permettent une plus grande diffusion de l'information à travers la mise à disposition de documentations, la formation de « personnes-ressources », la diffusion d'informations à travers le personnel, les membres ou adhérents, les visiteurs ...

Obligations de l'A.D.R.E.T. :

L'A.D.R.E.T., Centre EUROPE DIRECT Pyrénées s'engage :

1. à mettre à disposition du partenaire de la documentation et/ou des expositions sur l'Union européenne adaptées au public du partenaire
2. à diffuser régulièrement l'information sur les programmes et politiques de l'Union européenne (documentation, publications, veille informative personnalisée...)
3. à répondre aux questions concernant les politiques et programmes de l'UE dont la recherche de financements européens (1^{ère} information, documentation et orientation, le cas échéant, vers l'autorité de gestion ou l'Agence en charge du programme)
4. à organiser ou à aider à l'organisation de journées d'information ou de manifestations grand public (dans la limite de 2 manifestations/an)
5. à participer à des temps (collectifs ou individuels) d'accompagnement de porteurs de projets
6. à favoriser les échanges entre acteurs européens et les projets de coopération (recherche de partenaires...)

Chaque année, un prévisionnel d'activités sera établi avec le partenaire précisant les activités et manifestations à organiser dans le cadre de cette convention.

Des prestations supplémentaires peuvent être étudiées avec le partenaire et feront l'objet d'une convention spécifique.

Obligations du partenaire :

Le partenaire s'engage :

- à désigner un élu responsable du partenariat pour siéger au sein de l'Assemblée (avec désignation d'un suppléant)
- à désigner une « personne – ressource » salariée au sein de sa structure
- à diffuser l'information transmise par le Centre EUROPE DIRECT y compris sur les réseaux sociaux
- à participer aux réunions d'informations organisées par le Centre EUROPE DIRECT
- à valoriser le partenariat avec l'ADRET – Centre EUROPE DIRECT Pyrénées

Conditions financières :

L'« adhérent-partenaire » de l'A.D.R.E.T s'engage à verser une cotisation annuelle de 750 € .

Durée :

La présente convention est valable à compter de la date de signature, le premier appel de cotisation intervenant le mois suivant la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction d'une année sur l'autre, sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard trois mois avant son expiration.

A Prades, le
Pour l'ADRET

A Céret , le 06 Mars 2025
Pour le partenaire

Le Maire,
Michel COSTE

